

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

SAS Agrikergaz – 1 impasse Park Bras – 56700 Kervignac

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du mercredi 15 juillet 2020 à 9h00 au jeudi 13 août 2020 à 17h00** (soit 4 semaines) en mairie de Kervignac concernant la demande présentée par la SAS Agrikergaz, dont le siège social est situé 1 impasse Park Bras 56700 Kervignac, en vue d'exploiter une installation de méthanisation à cette même adresse.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Kervignac – rue de la Mairie 56700 Kervignac - aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au jeudi 13 août 2020 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Kervignac ;
- ou les adresser au préfet du Morbihan :
 - par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
 - par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr.